

A2F INFORMATIQUE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2 000 euros

Siège social : 10 route de Saintes, 6 Zone Commerciale La Gare 33820 ETAULIERS

RCS LIBOURNE EN COURS

LES SOUSSIGNÉS :

- Monsieur Frédéric FILHOL

Demeurant 76 Rue de l'hôpital, 33390 BLAYE

Né le 10 avril 1977 à VERSAILLES

Célibataire

De nationalité française,

Et,

- Madame Daniele FILHOL

Demeurant 544 Bois-Vert, 33820 ST CAPRAIS DE BLAYE

Née le 19 avril 1948 à PONSIEUX

Mariée avec Monsieur Jean-Claude FILHOL en date du 14 mars 1970 sous le régime de la communauté légale,

De nationalité française,

Ont établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société par actions simplifiée (SAS) devant exister entre eux.

FAS

DF

15/04/2026
Antip et Constance


1

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sera précédée ou suivie immédiatement des mots écrits lisiblement "Société par actions simplifiée" ou des initiales "SAS" et de l'énonciation du montant du capital social.

En outre, la Société doit indiquer en tête de ses factures, notes de commandes, tarifs et documents publicitaires, ainsi que sur toutes correspondances et récépissés concernant son activité et signés par elle ou en son nom, le siège du tribunal au greffe duquel elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés, et le numéro d'immatriculation qu'elle a reçu.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : **10 route de Saintes, 6 Zone Commerciale La Gare, 33820 ETAULIERS.**

Il peut être transféré en tout endroit par décision de la collectivité des associés ou par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence.

ARTICLE 5 - DUREE

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

ARTICLE 6 - APPORTS

Les soussignés apportent à la Société :

Apports en numéraire

Une somme en numéraire de **DEUX MILLE EUROS (2 000,00 €)** correspondant à **2 000 actions** de numéraire, d'une valeur nominale de **UN EURO (1,00 €)** chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées, ainsi qu'il résulte du certificat établi par la banque Crédit Agricole, Agence de MIRAMBEAU, dépositaire des fonds, auquel est demeurée annexée la liste des associés ayant souscrit avec l'indication, pour chacun d'eux, des sommes versées.

La somme totale versée par les associés, soit 2 000,00 euros, a été régulièrement déposée à un compte ouvert au nom de la Société en formation, à la dite banque.

15/04/2026
Certificat d'apport
FAF DF
3